

Formation des enseignants : les hautes écoles veulent un report de la réforme

ENSEIGNEMENT Après les réserves de doyens de facultés universitaires, une pétition circule

- La haute école Galilée a lancé une pétition réclamant le report de la formation initiale des professeurs de 2019 à 2020.
- Elle a déjà recueilli plus de 400 signatures.
- Le ministre assure entendre les inquiétudes.

Réforme de la formation initiale des enseignants : report à 2020 ! » L'intitulé de la pétition qui circule dans le monde éducatif est sans ambiguïté. Des centaines d'acteurs (plus de 400 à ce stade) demandent au ministre de l'Enseignement supérieur, Jean-Claude Marcourt (PS), de laisser tomber la *deadline* de 2019 pour la mise en œuvre de cette réforme colossale. Pour rappel, en janvier dernier, le gouvernement PS-CDH s'est accordé sur la volonté de faire passer la formation des enseignants à quatre ans, contre trois aujourd'hui (pour les instituteurs et les régents). Depuis, la majorité planche sur l'avant-projet de décret, ouvrage qui a déjà été remis sur le métier à plusieurs reprises.

Le projet suscite de fortes inquiétudes. Fin janvier, dix doyens de facultés universitaires émettaient, dans nos colonnes, de sérieuses réserves sur les grandes orientations du document. Aujourd'hui, c'est au tour des hautes écoles de se mobiliser. C'est la haute école Galilée qui est à l'origine de la pétition (lire par ailleurs). « Nous craignons, le calendrier électoral étant ce qu'il est, que le gouvernement décide de maintenir absolument le cap de 2019 pour la réforme. explique Jean-Bernard Lens, responsable de la section pédagogique dans cet établissement. Il faut savoir que nous avons mis

en place un groupe de pilotage de la réforme, qui se réunit 5 à 6 heures par semaine. Malgré cela, nous demandons un report. »

La demande est globalement suivie par l'ensemble des établissements, indépendamment de leur orientation philosophique ou de leur réseau d'enseignement. Par exemple, la haute école de la Province de Liège n'a pas signé la pétition mais « s'inscrit dans la démarche prônée par la Chambre des Hautes écoles et de la Promotion sociale de l'Ares (Académie de recherche de l'enseignement supérieur, NDLR), c'est-à-dire suggérer un report de la mise en œuvre, mais sous certaines conditions ». Toni Bastianelli, le directeur-président, insiste : « On peut entendre le souhait d'avoir un délai supplémentaire, mais cela ne doit pas remettre en cause le décret en tant que tel. On ne veut pas qu'il tombe à l'eau. »

« Tous les pilotes des formations des enseignants se rendent compte qu'être prêt pour 2019, c'est très compliqué », appuie Etienne Sottiaux, directeur de la catégorie pédagogique à l'Helmo (haute école libre mosane). Il y a peu, le directeur-président de cet établissement, Alexandre Lodez, déclarait : « Quand on sait que les deux partis de la majorité ont mis deux ans à se mettre d'accord sur le texte, il semble raisonnable qu'ils comprennent que les acteurs de terrain ont besoin d'une échéance jusqu'au mois de septembre 2020 pour la mettre en œuvre. »

Des partenariats peu clairs

Les hautes écoles s'inquiètent surtout des conséquences organisationnelles de la réforme (sans remettre la pertinence de cette dernière en question donc). Hautes écoles et universités doivent en effet organiser ensemble la quatrième année sup-

plémentaire ainsi que des masters de spécialisation. Ce qui entraîne de nombreuses conséquences sur la gestion des programmes, l'organisation pratique du travail en commun, les cours, les délibérations, les horaires, les déplacements... « C'est infaisable de réaliser tout cela d'ici 2019, si on veut quelque chose qui tienne la route », observe Rudi Wattiez (haute école Léonard de Vinci), en rappelant qu'une réforme doit se construire avec l'adhésion des acteurs. Il épingle, comme d'autres, une série de points flous dans l'avant-projet. « Prenez le test de maîtrise de la langue écrite. Qui va l'organiser et comment ? Le décret ne définit pas les modalités. »

Les acteurs réclament également des précisions sur les partenariats possibles entre hautes écoles et universités.

A ce stade, deux formules sont proposées : une co-diplomation (l'étudiant a alors un diplôme avec un cachet de l'université et de la haute école) ou une co-organisation (un seul cachet). Cela suscite beaucoup de questions dans les établissements.

Par exemple, la haute école Louvain en Hainaut, qui a des implantations dans plusieurs arrondissements (Tournai, Charleroi, Soignies...) n'y voit pas encore clair sur la manière d'organiser un cursus commun avec les universités. « Avec quelle université travailler ? Dans l'arrondissement de Soignies, il n'y a pas d'université. Nous pourrions travailler avec l'UMons mais elle n'organise pas tout... Je ne parviens pas à me projeter dans deux ans et à savoir comment nous serons structurés », observe Marc Degand, directeur de la catégorie pédagogique. Ce dernier s'interroge aussi sur l'organisation des spécialisations.

Les signataires de la pétition concluent : « L'implémentation bien trop rapide du décret Pay-

sage (redéfinissant l'organisation de l'enseignement supérieur, NDLR), malgré une grande liberté pédagogique, a épuisé les équipes qui se sont impliquées de façon importante dans le processus. Nous ne voulons plus revivre cette précipitation. » ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

REACTION

« Aucune difficulté sur les demandes formulées »

Au cabinet du ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS), l'esprit se veut constructif : « Nous n'avons vraiment aucune difficulté de principe sur les demandes formulées. En ce qui concerne le report de la réforme, nous avons déjà décidé, lors de la dernière lecture du texte, de réévaluer l'opportunité d'entrée en vigueur en 2019. Le ministre n'est pas fermé à l'idée de réévaluer le timing. Cela sera discuté lors du prochain passage du texte au gouvernement. » En cas de report après les élections, le maintien du projet sera-t-il garanti, en cas de changement de majorité à la Fédération Wallonie-Bruxelles ? « Tout le monde souhaite cette réforme, les enjeux sont très

importants par rapport à l'éducation et à la société tout entière », assure-t-on au cabinet. Les signataires de la pétition demandent également la confirmation de l'attribution de moyens spécifiques en support à l'implémentation. Sur ce point, le cabinet du ministre précise qu'un montant de 1,4 million d'euros est déjà prévu dans le budget 2018 pour anticiper la mise en place de la réforme. « La trajectoire budgétaire suivra les besoins de la réforme. »

A.-C.B